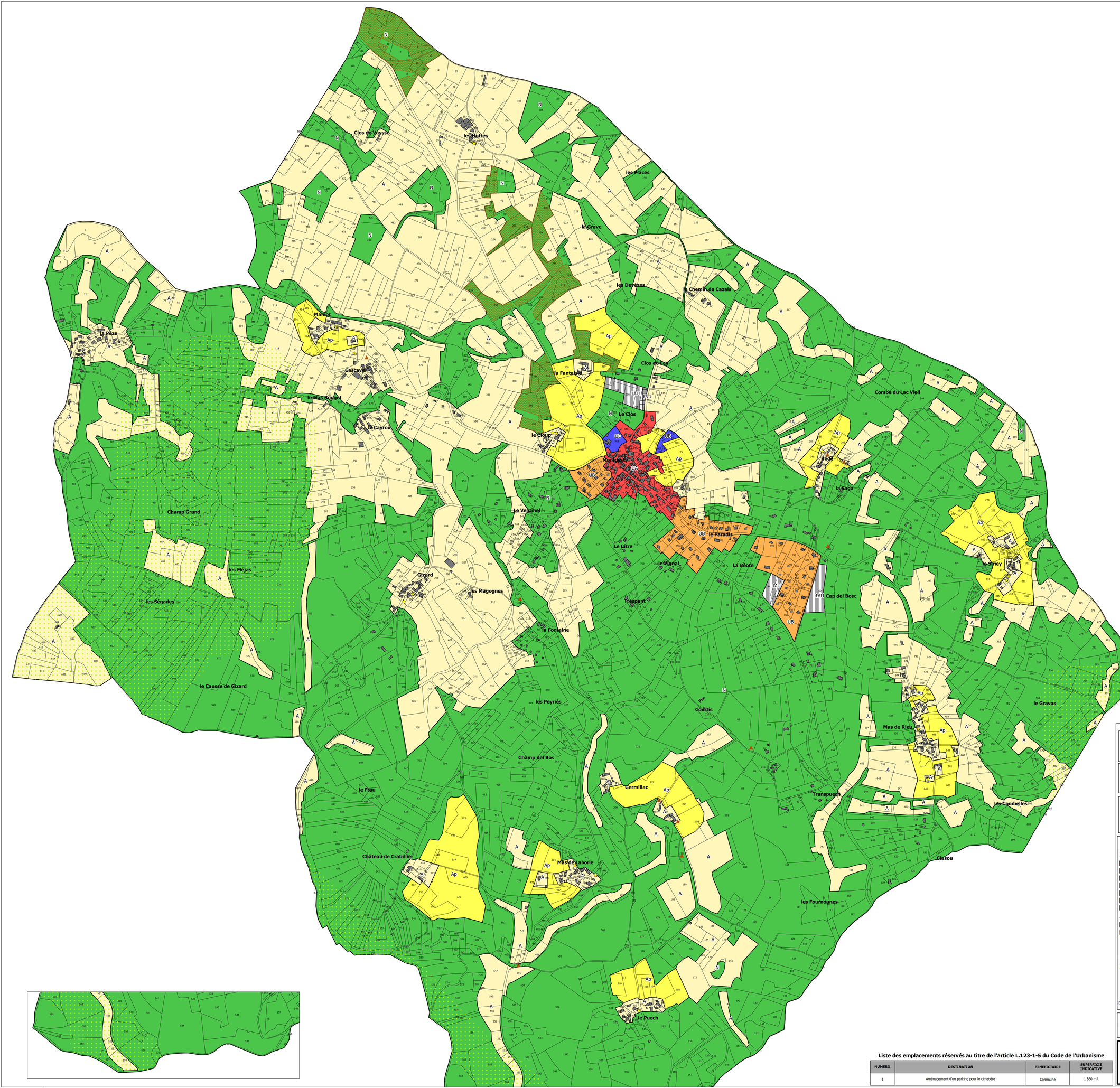

Département
Du Lot

Communauté d'Agglomération
du Grand Cahors

PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONTGESTY

Légende

Zonage

- UA
- UB
- UE
- 1AU
- A
- Ap
- N

Autres prescriptions

- Emplacement réservé
- Elément de paysage à préserver au titre de l'art. L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant changer de destination au titre de l'art. L.123-1-5-II-6° du Code de l'Urbanisme
- Petit patrimoine à préserver au titre de l'art. L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme

Eléments de continuité écologique au titre de l'art. R.123-11 i du Code de l'Urbanisme

- Trame verte (réservoir de biodiversité et corridor écologique)

Document graphique au 1/ 5 000°

PLU arrêté le 21/07/2015

PLU approuvé le 28/09/2016

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE INDICATIVE
1	Aménagement d'un parking pour le cimetière	Commune	1 860 m²

Atelier Sol et Cité
Gérard FRESQUET-Brigitte FRAUCIEL
Urbanistes opqu - Architectes dplg
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78
E-Mail : contact@soletcite.com

4.2